



Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
95100 Lorient • FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 69
• FAX : +33 297 83 91 84
info@ccr-s.eu
adriilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Avis 91 – 19 Septembre 2014

Réponse du CC Sud à la consultation de la Commission Européenne sur la fixation des possibilités de pêche pour 2015.

Les membres du CC SUD remercient la Commission Européenne pour l'organisation de cette consultation.

En tout premier lieu, les membres du CC Sud considèrent positivement la poursuite de l'amélioration de l'état de santé des stocks européens. Si le tableau est quelque peu noirci par l'intégration de nombreux stocks méditerranéens, il convient de considérer à sa juste valeur que près de 60% des stocks de l'Atlantique Nord Est, pour lesquels on dispose d'une évaluation analytique, sont aujourd'hui exploités au niveau du RMD.

Il faut aussi souligner que le contenu de ce document de consultation est particulièrement clair, et laisse entrevoir sans aucune ambiguïté la méthode qu'adoptera la Commission Européenne au moment de proposer son projet de règlement sur les possibilités de pêche en 2015.

Les éléments qui suivront constituent les principaux éléments d'analyse et de commentaires formulés par les membres du CC Sud.

La nouvelle PCP, Bmsy & Fmsy

La fixation des possibilités de pêche en 2015 interviendra durant la première année de mise en œuvre de la nouvelle PCP. Si les objectifs en matière d'exploitation y sont clairement exprimés, il convient cependant de les mettre en œuvre de manière pragmatique. Ainsi, les membres du CC Sud représentant le secteur, s'interrogent ainsi fortement sur la faisabilité de mettre en place une politique qui « rétablit et maintienne les populations des espèces exploitées au-dessus des niveaux qui permettent d'obtenir le rendement maximal durable » (Art. 2.2).

En effet, les niveaux de référence associés au MSY pour les biomasses ne sont pour l'heure pas connus, il est vraisemblable qu'ils ne pourront être appréhendés qu'après plusieurs d'années d'exploitations réalisées avec une mortalité par pêche aux environs de Fmsy, niveau d'exploitation estimé, et régulièrement soumis à des révisions (merlu nord, merlan bleu, maquereau..). Le pilotage de l'atteinte du MSY ne devrait donc être réalisé que par le contrôle de la mortalité par pêche. De plus, la conditionnalité du MSY au diagramme d'exploitation, dans le contexte de la nouvelle obligation de débarquement, devrait très prochainement faire évoluer les fourchettes de valeurs admissibles comme candidats pour Fmsy.





Conseil Consultatif Régional
6 rue Alphonse Rio
95100 Lorient • FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 69
• FAX : +33 297 83 91 84
info@ccr-s.eu
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

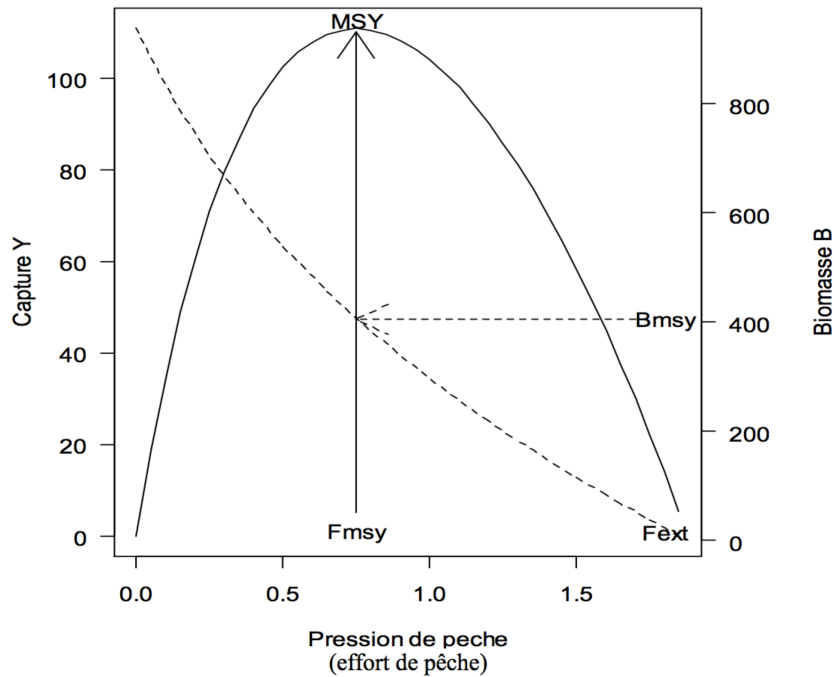


Fig.1: Evolution typique des captures (trait plein), de la biomasse (pointillés) avec l'intensification de la pêche (Source Ifremer)

Enfin, comme en atteste la figure 1, une exploitation qui s'écarterait trop de la zone MSY serait responsable d'une diminution de la productivité des stocks et de la maximisation des captures. D'un strict point de vue halieutique, il conviendrait donc de s'écarter le moins possible de la zone théorique qui maximiserait cette productivité.

Fourchettes de Fmsy

Fmsy est actuellement évalué par les scientifiques au sein d'une gamme de valeur généralement comprise entre $F_{0,1}$ et F_{max} . A l'instar des recommandations formulées par la Tak Force institutionnelle sur les plans de gestion, il serait sans nul doute intéressant que les possibilités de pêche à court terme soient fixées en prenant en compte la gamme de valeurs susceptible d'autoriser un optimum de productivité des stocks, afin de lisser le plus possible les impacts socio-économiques.

Calendrier d'atteinte du MSY

La Commission Européenne indique clairement qu'elle proposera des possibilités de pêche de telle sorte que la mortalité par pêche soit égale à F_{msy} l'an prochain, pour les stocks disposant d'une évaluation analytique. Cela, sauf si la viabilité économique et sociale des flottes impactées devait être compromise. Il ne semble pas possible aux yeux du CC Sud, au regard des données et analyses actuellement disponibles, de proposer une méthode pour identifier de telles situations. Le CC Sud pense préférable d'indiquer à la Commission Européenne les stocks pour lesquels, au regard des avis du CIEM de cette année, il est



Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
95100 Lorient • FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 69
• FAX : +33 297 83 91 84
info@ccr-s.eu
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

important de prendre en compte la dimension socio-économique dans la fixation des possibilités de pêche : le merlu ibérique et la sole du golfe de Gascogne.

Prise en compte de toutes les captures dans la gestion et atteinte du MSY

Pour certains stocks, l'année 2015 sera la première mise en œuvre de la politique de prise en compte de toutes les captures dans la gestion. Conformément à la nouvelle PCP (Art. 16.2), la fixation de certaines possibilités de pêche devrait donc tenir compte du fait que les quotas ne correspondront plus pour ces stocks à des quotas de débarquement mais à des quotas de captures. De même, de nouvelles flexibilités pourraient être mises en œuvre l'an prochain. Même s'il est estimé que pour les stocks pélagiques, les volumes actuellement rejetés sont faibles, il est important que cet exercice soit bien réalisé et initié dès la prochaine période de gestion.

Remarques diverses

* Gestion par l'effort : les membres du CC Sud se félicitent de la proposition d'évaluation de la plus value d'une gestion par l'effort de pêche couplée à la fixation de TAC, s'inscrivant dans une volonté de simplification.

* Stocks présentant une stabilité présumée : De même, la méthode de fixation des possibilités de pêche adoptée par le Conseil des Ministres et la Commission Européenne depuis 2013 pour de tels stocks est satisfaisante. OCEANA a toutefois souligné que ce principe ne devait être appliqué que dans le cas où il existait des preuves scientifiques de cette stabilité. Avec la prochaine mise en œuvre de l'obligation de débarquement, il serait opportun qu'une révision de la liste de stocks dans cette situation soit réalisée, en la liant notamment avec les réflexions réalisées par les scientifiques sur les « chokes species ».

* Stocks ne disposant pas d'une évaluation analytique : Au sein des eaux de la compétence du CC Sud, de nombreux stocks ne disposent malheureusement pas d'une évaluation scientifique. Toutefois, la méthode adoptée pour la fixation des possibilités de pêche pour de tels stocks sur la période récente, s'appuyant essentiellement sur les tendances biologiques, apparaît adaptée. Il convient néanmoins de poursuivre les travaux visant à l'amélioration de la connaissance pour les stocks pauvres en données.

Principales recommandations

2015 doit constituer une année charnière pour la gestion des pêcheries européennes, permettant une exploitation des stocks la plus généralisée possible à un niveau permettant une productivité maximale. Au regard des efforts déjà consentis et du fait d'une réduction généralisée des niveaux de mortalité par pêche depuis 2010, une exploitation avec une mortalité par pêche MSY devrait être largement possible l'an prochain.

La réalisation de cet objectif de gestion est toutefois soumise à des incertitudes dont doivent tenir compte les décideurs politiques dans le processus décisionnel. Au regard de ces incertitudes, des potentielles conséquences socio-économiques, la procédure d'atteinte du





Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
95100 Lorient • FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 69
• FAX : +33 297 83 91 84
info@ccr-s.eu
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

MSY ne doit donc pas être une procédure automatique, mais bien relever d'une analyse stock par stock, ainsi que prévu par la nouvelle PCP. Les membres du CC Sud ne manqueront pas d'informer la Commission Européenne de leurs futures réflexions sur ce sujet, et notamment des résultats des analyses qu'ils réaliseront pour quelques stocks identifiés comme problématiques.

Origine de l'avis : Secrétariat

Contributions reçues : Seas At Risk, OCEANA, CNPMMEM

